



Rendement financier et renseignements réglementaires supplémentaires

T1 2024

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

Le présent document contient certains énoncés prospectifs sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les activités de la Banque Manuvie du Canada (« BMC » ou la « Banque »). Ces énoncés prospectifs se caractérisent généralement à l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes et expressions tels que « s'attendre à », « croire », « chercher à », « estimer », « potentiel », « possible » et « ciblant » ou des variations de ceux-ci et des expressions similaires.

Ils comportent des incertitudes et des risques inhérents, et il ne faut donc pas leur accorder une importance indue. La Banque souhaite prévenir le lecteur qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent, parfois sensiblement, des résultats prévus ou sous-entendus dans tout énoncé prospectif. Ces facteurs comprennent l'évolution de la situation économique sur les marchés où la BMC exerce ses activités, l'évolution des politiques gouvernementales et de la réglementation, et des facteurs propres à la BMC.

À moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent document ne sont valables qu'à la date de leur publication. La BMC ne s'engage pas à les réviser ou à les mettre à jour.

Table des matières

Aperçu	1
Rendement financier.....	2
Renseignements exigés en vertu du troisième pilier	
OVA – Approche de la gestion des risques de la banque.....	5
Fonds propres réglementaires.....	10
KMI – Indicateurs clés	12
CC1 modifié – Composition des fonds propres réglementaires pour les PMB.....	13
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	13
Risque de crédit.....	14
CRA – Informations qualitatives générales sur le risque de crédit.....	14
CR1 – Qualité de crédit des actifs.....	16
CRC – Informations qualitatives requises sur les techniques d’atténuation du risque de crédit.....	17
CR3 – Aperçu des techniques d’atténuation du risque de crédit.....	18
CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l’atténuation du risque de crédit (ARC)	19
CR5 – Approche standard – Expositions par classe d’actifs et par coefficient de pondération des risques.....	21
Risque de crédit de contrepartie	23
CCRA – Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie.....	23
CCR1 – Analyse de l’exposition au risque de crédit de contrepartie (CCR) par approche.....	24
CCR3 – Approche standard de l’exposition au CCR par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	25
CCR5 – Nature des sûretés pour l’exposition au CCR.....	26
Risque de marché.....	27
Risque opérationnel.....	29
ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques.....	29
IRRBB – Objectifs, politiques et renseignements quantitatifs en matière de gestion des risques	31
Risque de taux d’intérêt.....	31
Renseignements exigés en vertu de la ligne directrice B-6 – Risque d’illiquidité.....	32
Renseignements exigés en vertu de la ligne directrice B-20.....	36
Glossaire.....	41

Aperçu

À propos de la Banque Manuvie du Canada

La Banque Manuvie du Canada (« BMC » ou la « Banque ») est une banque à charte fédérale visée par l'annexe I et régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). La Banque est considérée comme une institution de dépôt de catégorie I en vertu de la ligne directrice Normes de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt (« PMB ») du BSIF.

La Banque Manuvie est une filiale en propriété exclusive de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manuvie »), elle-même une filiale en propriété exclusive de la Société Financière Manuvie (« SFM »). La SFM est un groupe de services financiers dont les actions se négocient en bourse. La Banque et sa filiale en propriété exclusive, la Société de fiducie Manuvie (« SDFM »), offrent une vaste gamme de produits et de services financiers, dont des prêts hypothécaires, des prêts placements et des produits de dépôt. La SDFM, société de fiducie dûment constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), est également régie par le BSIF. La Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II (« Fiducie Platinum II ») a été créée afin de procurer du financement pour les produits hypothécaires de la BMC par voie de titrisation.

Rendement financier et renseignements réglementaires

Ce document présente les résultats financiers consolidés de la Banque et des renseignements pertinents en vertu du dispositif de Bâle III adopté par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, ainsi que de la ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les petites et moyennes institutions de dépôt (PMB) au titre du troisième pilier et des lignes directrices B-6 et B-20 du BSIF. Au T2 2023, la Banque a mis en œuvre les réformes du dispositif de Bâle III conformément à la version définitive de la ligne directrice Normes de fonds propres, de la ligne directrice Exigences de levier, de la ligne directrice Normes de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt (PMB), et de la ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les petites et moyennes institutions de dépôt (PMB) au titre du troisième pilier, publiées par le BSIF. Ces informations visent à renseigner les intervenants du marché sur le profil de risque de la Banque et l'application des exigences réglementaires de Bâle, ainsi que sur les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque, afin de permettre aux intervenants du marché d'évaluer les normes de tarification des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque.

Les données financières présentées sont les résultats financiers consolidés de la Banque, ses filiales, la SDFM ainsi que la Fiducie Platinum II, une entité structurée. Ce rapport n'a pas été audité et tous les montants sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Des renseignements financiers supplémentaires sont également disponibles sur le site Internet relatif aux données financières du BSIF, à l'adresse suivante :

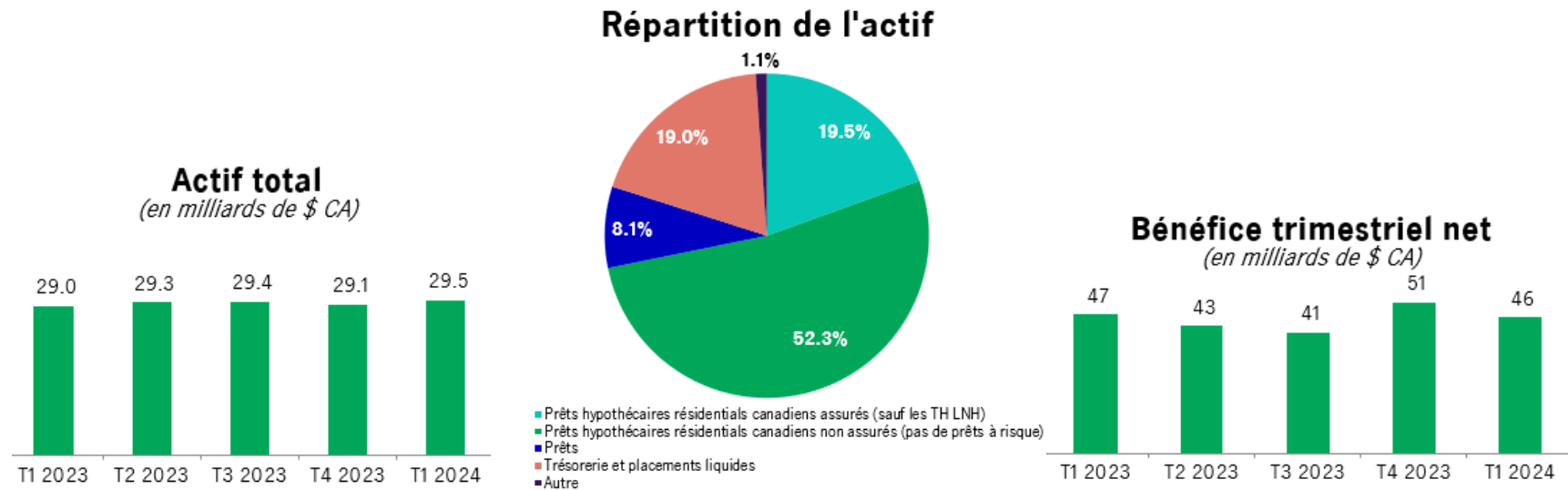
[Données financières – Bureau du surintendant des institutions financières \(osfi-bsif.gc.ca\)](https://osfi-bsif.gc.ca).

Rendement financier

L'information sur le rendement financier est fournie pour permettre au lecteur d'évaluer les résultats d'exploitation et la situation financière non audités de la Banque pour le trimestre clos le 31 mars 2024.

La Banque a enregistré un résultat net de 46 millions de dollars pour le premier trimestre clos le 31 mars 2024, soit un recul de 5 millions de dollars (10 %) par rapport au trimestre précédent. Cette baisse reflète la diminution des gains réalisés sur le portefeuille de placements et du résultat net en matière d'intérêts. Le résultat net a diminué d'un million de dollars (2 %) par rapport à l'année précédente, principalement en raison de l'augmentation des dépenses autres que des intérêts, partiellement compensée par l'augmentation du résultat net en matière d'intérêts.

Le total de l'actif s'élevait à 29,5 milliards de dollars au 31 mars 2024, soit une augmentation de 0,4 milliard de dollars (1,4 %) par rapport au 31 décembre 2023, principalement en raison de la croissance des placements à court terme et des actifs hypothécaires, partiellement contrebalancée par le recul des prêts. Comparativement au trimestre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2023, l'actif a augmenté de 0,5 milliard de dollars (1,7 %), principalement en raison de la hausse des soldes des actifs hypothécaires, partiellement contrebalancée par la baisse des placements à court terme et des prêts.



Rendement financier

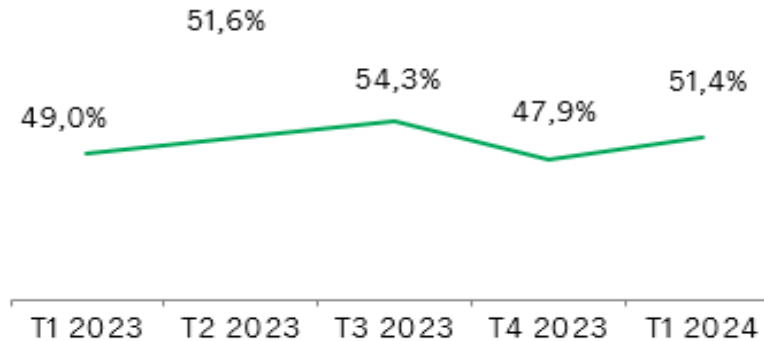
Soldes à la date du bilan	T1 2024	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023
ACTIF⁽¹⁾					
Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidités soumises à restrictions	\$ 3,403	\$ 3,102	\$ 3,602	\$ 3,611	\$ 3,554
Titres de créance	253	240	245	252	250
Titres de participation	170	156	145	153	150
	\$ 3,826	\$ 3,498	\$ 3,992	\$ 4,016	\$ 3,954
Prêts hypothécaires	\$ 23,029	\$ 22,877	\$ 22,603	\$ 22,363	\$ 22,034
Autres prêts	2,391	2,444	2,520	2,640	2,713
	\$ 25,420	\$ 25,321	\$ 25,123	\$ 25,003	\$ 24,747
Autres éléments d'actif	\$ 262	\$ 269	\$ 264	\$ 258	\$ 258
Total de l'actif	\$ 29,508	\$ 29,088	\$ 29,379	\$ 29,277	\$ 28,959
PASSIF et CAPITAUX PROPRES					
Passif					
Dépôts à vue	\$ 13,171	\$ 13,402	\$ 13,504	\$ 13,507	\$ 13,288
Dépôts à terme	8,635	8,146	8,369	8,367	8,468
	\$ 21,806	\$ 21,548	\$ 21,873	\$ 21,874	\$ 21,756
Effets à payer	5,686	5,556	5,428	5,386	5,214
Autres éléments de passif	199	192	218	182	179
Total du passif	\$ 27,691	\$ 27,296	\$ 27,519	\$ 27,442	\$ 27,149
Capitaux propres					
Capital-actions émis					
Actions privilégiées	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229
Actions ordinaires	267	267	267	267	267
Surplus d'apport	442	442	442	442	442
Bénéfices non répartis	879	854	920	897	874
Cumul des autres éléments du résultat étendu	-	-	2	-	(2)
Total des capitaux propres	\$ 1,817	\$ 1,792	\$ 1,860	\$ 1,835	\$ 1,810
Total du passif et des capitaux propres	\$ 29,508	\$ 29,088	\$ 29,379	\$ 29,277	\$ 28,959

	2024	2023				Fiscal
	T1	T4	T3	T2	T1	2023
Produits						
Revenu en intérêts	\$ 379	\$ 379	\$ 380	\$ 354	\$ 344	\$ 1,457
Dépenses d'intérêts	257	256	254	236	225	971
Revenu net en intérêts	\$ 122	\$ 123	\$ 126	\$ 118	\$ 119	\$ 486
Honoraires	\$ 6	\$ 6	\$ 7	\$ 6	\$ 5	\$ 24
Gains nets (pertes nettes) sur titres	5	10	(9)	2	7	10
Gains nets (pertes nettes) sur dérivés	-	-	-	-	-	-
Revenus (pertes) autres que les intérêts	\$ 11	\$ 16	\$ (2)	\$ 8	\$ 12	\$ 34
Total des produits	\$ 133	\$ 139	\$ 124	\$ 126	\$ 131	\$ 520
Provision pour (recouvrement de) pertes sur créances sur les titres de crédit	1	1	2	2	2	7
Dépenses autres que les intérêts	68	67	67	65	64	263
Résultat net avant impôts sur le résultat	\$ 64	\$ 71	\$ 55	\$ 59	\$ 65	\$ 250
Charge d'impôt	18	20	14	16	18	68
Résultat net	\$ 46	\$ 51	\$ 41	\$ 43	\$ 47	\$ 182

Le contenu des tableaux ci-dessus, qui constituent un résumé des états financiers consolidés non audités de la BMC, concorde avec les états financiers consolidés non audités déposés auprès du BSIF. Les différences de classement s'expliquent par la nécessité d

Le ratio d'efficacité du T1 2024 s'est établi à 51,4 %, contre 47,9 % au T4 2023 et 49 % au 31 mars 2023. La hausse par rapport au trimestre précédent est principalement imputable à la baisse des gains réalisés sur les placements et du résultat net en matière d'intérêts. La hausse par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à la hausse des dépenses autres que des intérêts.

Coefficient de rendement

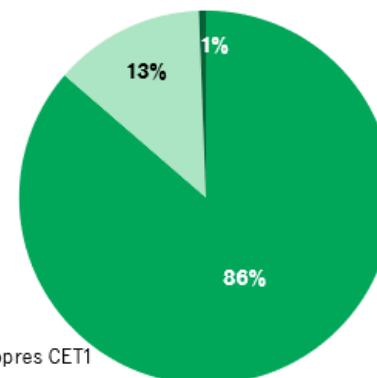


Fonds propres

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1), le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres établis selon le dispositif de Bâle III étaient de 14,7 %, de 17 % et de 17,1 %, respectivement, au 31 mars 2024, ce qui dépasse largement les exigences réglementaires minimales en matière de fonds propres. La direction est convaincue que le niveau actuel de fonds propres de la Banque est suffisant pour soutenir les objectifs stratégiques et la poursuite de la croissance.

Au T1 2024, les actifs pondérés en fonction du risque se chiffraient à 10 milliards de dollars, soit une augmentation de 0,1 milliard de dollars (1 %) par rapport au trimestre précédent. La hausse est principalement attribuable à la croissance des placements à court terme et des actifs de prêt. Les actifs pondérés en fonction du risque sont demeurés stables par rapport au 31 mars 2023.

Consultez la section « Fonds propres réglementaires » pour en savoir plus sur les exigences réglementaires en matière de fonds propres, les ratios des fonds propres et les actifs pondérés en fonction du risque.



- Fonds propres CET1
- Autres éléments de fonds propres des catégorie 1
- Fonds propres de catégorie 1

Total des actifs pondérés en fonction du risque

\$ 10 milliards de dollars

Total des fonds propres

\$ 1.7 milliards de dollars

Ratio des fonds propres CET1

14.7%

Ratio des fonds propres des catégorie 1

17.0%

Ratio du total des fonds propres

17.1%

Notes de crédit

Le 28 juin 2023, S&P Global Ratings (« S&P ») a validé la note de A+ accordée pour les dépôts à long terme et la note de A-1 accordée pour les dépôts à court terme de la Banque, avec des perspectives stables. Le 19 juillet 2023, DBRS Limited et ses entités affiliées (« Morningstar DBRS ») a confirmé la note de crédit d'émetteur à long terme de la Banque, à AA (faible), et sa note de crédit d'émetteur à court terme R-1 (moyenne), avec une tendance stable.

Au 31 mars 2024

S&P

Note à court terme	A-1
Note à long terme	A+

Morningstar DBRS

Note à court terme	R-1 (moyenne)
Note à long terme	AA (faible)

OVA – Approche de la gestion des risques de la banque

Les principaux risques de la Banque comprennent le risque stratégique, le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'illiquidité et le risque opérationnel. La Banque gère ces risques au moyen d'un cadre de Gestion des risques d'entreprise (« GRE »). L'objectif de la Banque est de maintenir un juste équilibre entre les niveaux de risque et les objectifs commerciaux de croissance et de rentabilité.

Cadre de gestion des risques

Le cadre de GRE de la Banque établit les politiques et les normes de pratique relatives à la gouvernance, au repérage, à l'évaluation, au suivi, au contrôle et à l'atténuation des risques. Le chef de la gestion des risques est chargé d'élaborer, d'établir, de mettre en œuvre, de maintenir et d'améliorer le cadre de GRE.

En outre, des programmes de gestion des risques sont en place pour chacune des grandes catégories de risques de la Banque : risque stratégique, risque de marché, risque de crédit, risque d'illiquidité et risque opérationnel. Ces programmes comprennent des politiques et des normes de pratique conformes au cadre de GRE. Ils portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution des responsabilités de gestion des risques;
- Philosophie et propension à prendre des risques;

- Établissement de cibles ou de limites de risque précises;
- Délégation de pouvoirs relativement à la prise de risques;
- Repérage, mesure, évaluation et suivi des risques, et production de rapports les concernant;
- Contrôle et atténuation des risques.

Afin de réaliser sa mission et d'atteindre ses priorités stratégiques, la Banque s'est engagée à respecter un ensemble de valeurs communes, qui reflètent notre culture, guident nos comportements et définissent notre façon de travailler ensemble. Dans ce contexte, la Banque s'applique à créer une culture de conscience des risques, dans le cadre de laquelle les personnes et les groupes se sentent encouragés et aptes à prendre des décisions proactives transparentes fondées sur un équilibre entre le risque et le rendement qui servent les intérêts à long terme de la Banque.

Le Code de déontologie et d'éthique de Manuvie (le « Code ») témoigne de l'importance qu'accorde la Société à l'éthique et de sa détermination à observer la loi. Il incombe à chacun des salariés de respecter le Code. En outre, il incombe à chaque employé de repérer, de divulguer et d'éviter les conflits d'intérêts potentiels ou réels.

Le cadre de gestion des risques de la Banque est axé sur trois lignes de défense.

La responsabilité de la haute direction des diverses unités administratives à l'égard de la gestion des risques de leur unité et de la mise en œuvre des contrôles connexes constitue la première ligne de défense. La direction est tenue de s'assurer que les stratégies commerciales de la Banque sont fidèles à sa philosophie de prise de risque, à sa propension à prendre des risques et à sa culture. En outre, la direction évalue et gère les expositions aux risques conformément aux politiques et aux normes de pratique relatives à la gestion des risques d'entreprise. Elle est également responsable de dégager des rendements proportionnels aux risques encourus.

Le chef de la gestion des risques et le groupe de gestion des risques représentent la deuxième ligne de défense. Le groupe de gestion des risques surveille, valide, vérifie et remet en question de façon indépendante les hypothèses sous-tendant les activités de prise de risques et d'atténuation des risques. En outre, le comité directeur de gestion du risque de la Banque soutient l'équipe de la haute direction dans le cadre de la surveillance des activités générales de prise de risques et d'atténuation des risques.

La troisième ligne de défense est assurée par le Service d'audit, qui analyse de manière indépendante l'efficacité et le caractère approprié des contrôles par rapport au risque inhérent des activités. Ce service passe également en revue les programmes d'atténuation des risques et les fonctions de surveillance des risques.

Structure de gouvernance et de gestion des risques

La gouvernance des risques au sein de la Banque est gérée par le conseil d'administration de la Banque et par plusieurs comités directeurs de gestion.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est chargé de superviser la gestion des principaux risques de la Banque. Il examine et approuve la politique de gestion des risques d'entreprise, la philosophie de prise de risques et la propension globale à prendre des risques avec l'aide de ses comités. Le chef de la direction relève directement du conseil d'administration à l'égard de toutes les activités de prise de risques et de gestion des risques, et il est appuyé par le chef de la gestion des risques ainsi que par les comités directeurs de gestion. Les comités directeurs de gestion établissent les politiques de

gestion des risques, orientent les activités de prise de risques, assurent le suivi des risques importants et défendent les priorités en matière de gestion des risques stratégiques de la Banque.

Le comité d'audit et de révision du conseil d'administration est chargé d'aider ce dernier dans sa fonction de surveillance de la qualité et de l'intégrité de l'information financière, de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, de la conformité aux exigences légales et réglementaires pertinentes, ainsi que de l'efficacité des pratiques de gestion des risques et de la conformité. Il surveille également la conformité aux politiques et aux procédures liées aux conflits d'intérêts, à la confidentialité de l'information, aux plaintes des clients et aux opérations entre parties liées.

Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est chargé d'aider ce dernier dans sa fonction de surveillance de la gestion des principaux risques, y compris l'efficacité des contrôles internes à l'égard des principaux risques et la conformité aux politiques de gestion des risques.

Comités directeurs de gestion

La Banque a créé des postes et formé des comités dans le cadre de sa structure de gouvernance et de gestion. Les comités sont des forums permettant de soulever les problèmes relatifs aux risques et de les communiquer aux secteurs d'activité et aux fonctions de gestion des risques.

Le comité directeur de gestion du risque de la Banque conseille et appuie la haute direction en ce qui concerne la gouvernance et la surveillance des risques. Il constitue également un forum de discussion et d'examen de la philosophie de prise de risques, de la propension à prendre des risques, des limites de risque, des expositions aux risques et des occasions d'optimisation de la prise de risques dans le contexte du modèle d'affaires et des objectifs stratégiques à court et à long terme de la Banque. Ce comité est chargé de la supervision de la gestion de toutes les expositions aux risques en fonction des politiques et des limites approuvées ainsi que des stratégies de gestion des risques. Il est par ailleurs responsable de la supervision du cadre de GRE qui englobe la propension à prendre des risques, les responsabilités relatives à la gestion des risques, le repérage, la mesure, l'évaluation et le suivi des risques, la production de rapports les concernant, ainsi que le contrôle et l'atténuation des risques.

Le comité directeur de gestion du risque peut déléguer, à sa discrétion, tout ou partie de ses tâches à des sous-comités. Les sous-comités établis comprennent le comité de l'appariement de l'actif et du passif, le comité du crédit, le comité de gestion des risques opérationnels (CGRO) et le comité de gestion fonds propres.

Le comité de l'appariement de l'actif et du passif établit les politiques structurelles en matière de risque de taux d'intérêt (marché) et de risque d'illiquidité, et supervise les programmes et les pratiques de gestion des risques de marché, d'illiquidité et d'appariement de l'actif et du passif qui s'y rapportent. Il surveille le profil global du risque de marché, les principaux risques, les risques émergents, les activités de gestion des risques et la conformité aux politiques connexes.

Le comité du crédit établit les politiques en matière de risque de crédit et supervise la gestion du risque de crédit, y compris la fixation de limites appropriées en ce qui concerne la gestion des placements et des liens. Il surveille le profil global du risque de crédit, les principaux risques, les risques émergents, les activités de gestion des risques et la conformité aux politiques de gestion du risque de crédit. Il approuve aussi les placements et les crédits individuels de grande envergure.

Le CGRO établit et supervise l'exécution du cadre, des politiques et des normes de gestion des risques opérationnels. Il surveille le profil global du risque opérationnel, les principaux risques, les risques émergents, les activités de gestion des risques et la conformité aux politiques connexes.

Le comité de gestion des fonds propres établit les politiques de gestion des fonds propres et est chargé de la supervision du programme

correspondant.

Rapports sur les risques

Les expositions aux risques de la Banque font l'objet d'une surveillance et de rapports qui sont régulièrement transmis à la haute direction, aux comités directeurs de gestion et au conseil d'administration.

Risque de crédit

Les expositions au risque de crédit font l'objet d'une surveillance et de rapports qui sont transmis tous les trimestres au conseil d'administration, au comité du crédit de la Banque, au comité directeur de gestion du risque et au service de gestion du risque de crédit de la SFM. Le chef de la gestion des risques et le comité du risque de crédit de la Banque établissent des objectifs quant à la qualité générale et à la diversification des portefeuilles de prêts, ainsi que des critères de sélection des contreparties et des intermédiaires. Le chef de la gestion des risques surveille la conformité à l'ensemble des politiques et limites de crédit. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les principales politiques de gestion du risque de crédit.

Risque de marché

Le conseil d'administration a délégué, au bout du compte, la responsabilité de la gestion stratégique des risques de marché, de taux d'intérêt et d'illiquidité au comité de l'appariement de l'actif et du passif. La stratégie de gestion des risques de ce dernier tient compte du risque de taux d'intérêt découlant de l'écart de taux entre l'actif et le passif, et vise à maintenir les pertes éventuelles découlant de ces risques dans des limites acceptables. Les positions de placement et les expositions au risque réelles sont surveillées afin de s'assurer que les lignes directrices et les limites des politiques sont respectées. Les positions sont déclarées au comité de l'appariement de l'actif et du passif chaque mois ainsi qu'au comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif de la SFM tous les trimestres.

Risque d'illiquidité

Le conseil d'administration est ultimement responsable de surveiller la gestion du risque d'illiquidité de la Banque, les responsabilités en la matière étant déléguées au chef des finances et trésorier. Le chef de la gestion des risques est responsable de la surveillance indépendante des activités de prise de risques d'illiquidité et d'atténuation de ceux-ci. Le comité de l'appariement de l'actif et du passif est responsable de la gestion et du suivi du risque d'illiquidité.

Au moins une fois par année, le conseil d'administration examine et approuve la politique de gestion du risque d'illiquidité et du risque de marché, et examine le plan d'intervention d'urgence en cas d'illiquidité, ce qui fait en sorte que la Banque dispose de l'infrastructure et des fonctions de contrôle nécessaires pour respecter ses obligations prévues et imprévues en matière de liquidités. Les tolérances au risque et les limites de risque sont approuvées par le conseil d'administration et définissent le niveau de risque d'illiquidité maximum que la Banque est prête à assumer. Le plan d'intervention d'urgence en cas d'illiquidité présente divers états de liquidité et prévoit des procédures, des plans d'action, des exigences en matière de communication, ainsi que des rôles et responsabilités pour chaque état de liquidité. Il existe quatre niveaux de liquidité conçus pour repérer et traiter les différentes positions de liquidité. La situation de la Banque en matière de liquidité est examinée et confirmée ou modifiée lors de chaque réunion du comité de l'appariement de l'actif et du passif, ou plus fréquemment si nécessaire.

Risque opérationnel

La politique et le cadre de gestion des risques opérationnels de la Banque énoncent la structure de gouvernance, la propension à prendre des risques et le degré de tolérance au risque, jetant ainsi les bases de l'atténuation du risque opérationnel dans l'ensemble de l'entreprise. Ce cadre est conçu pour harmoniser les pratiques et les procédures de gestion des risques opérationnels de façon à soutenir les objectifs de la Banque en matière de résultats financiers, de gestion du risque, de fonds propres et de stratégies.

La Banque surveille le risque opérationnel et produit des rapports régulièrement. Le comité directeur de gestion du risque de la Banque et le comité de gestion des risques du conseil d'administration reçoivent des rapports trimestriels sur la gestion des risques. Ces rapports font état de tout dépassement de la tolérance au risque ou de la propension à prendre des risques de la Banque, des événements et pertes récents importants liés aux risques, ainsi que de tout risque en évolution et de tout événement externe pertinent susceptible d'avoir une incidence sur le respect de la politique de la Banque en matière de risques et sur ses fonds propres pour le risque. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration examine et approuve la politique de gestion des risques opérationnels au moins une fois par an.

Simulations de crise

Les simulations de crise sont une technique de gestion des risques utilisée par la Banque pour évaluer les effets potentiels d'une série de modifications déterminées des facteurs de risque sur sa situation financière. Ces changements dans les facteurs de risque correspondent à des événements exceptionnels, mais plausibles. Les simulations de crise comprennent à la fois l'analyse de scénarios et les tests de sensibilité. Les simulations de crise font partie intégrante du cadre de gestion des risques de la Banque, car elles facilitent le repérage et l'évaluation des risques et permettent de soutenir la prise de décisions stratégiques. Élément essentiel du programme de gestion des risques d'entreprise, les simulations de crise facilitent le repérage des risques et peuvent également contribuer à l'élaboration de contrôles des risques et de stratégies d'atténuation.

La Banque effectue des simulations de crise sur ses expositions aux risques importants, y compris, mais sans s'y limiter, les risques de crédit, de marché, d'illiquidité et opérationnel. Ces risques importants sont actuellement soumis à des simulations séparément et additionnés pour fournir un aperçu du total des fonds propres requis dans le scénario de crise. Le cas échéant, la Banque fait également appel à des experts pour calculer et évaluer les exigences supplémentaires de fonds propres compte tenu des risques particuliers cernés.

Stratégies de gestion des risques

Pour plus de détails sur les stratégies et les processus mis en œuvre par la Banque pour gérer, couvrir et atténuer les risques, veuillez vous reporter aux sections suivantes de ce rapport :

- Stratégie de gestion du risque de crédit et techniques d'atténuation du risque de crédit aux pages 14 et 17
- Stratégie de gestion du risque opérationnel à la page 29
- Stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt à la page 31
- Stratégie de gestion du risque d'illiquidité à la page 32

Fonds propres réglementaires

Nos exigences en matière de fonds propres réglementaires consolidés sont déterminées par les lignes directrices Normes de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt (PMB), Normes de fonds propres et Exigences de levier du BSIF.

Le 1^{er} avril 2023, la Banque Manuvie a adopté les réformes bancaires du dispositif de Bâle III, conformément aux exigences révisées en matière de fonds propres, de levier, de liquidité et de communication de renseignements annoncées par le BSIF, afin d'aider les institutions de dépôt canadiennes à gérer plus efficacement les risques et à maintenir leur résilience.

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF, qui s'appuient sur les normes publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). La ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF explique comment les règles du dispositif de Bâle III s'appliquent aux banques canadiennes. Le BSIF a demandé à toutes les institutions financières canadiennes réglementées de respecter des ratios minimaux de fonds propres, à savoir un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Afin de déterminer la qualité et la quantité de fonds propres nécessaires en fonction des risques inhérents à la Banque, celle-ci utilise un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres afin d'évaluer les besoins en fonds propres pour compenser les pertes imprévues découlant du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. Les méthodes de gestion des fonds propres de la BMC soutiennent son modèle d'affaires et son orientation stratégique.

Approches réglementaires servant à déterminer les exigences de fonds propres

Risque de crédit

Les banques ont la possibilité de choisir entre deux méthodes pour déterminer les besoins en fonds propres pour le risque de crédit : l'approche fondée sur les notes internes (NI) ou l'approche standard. Selon l'approche fondée sur les NI, les banques peuvent déterminer les pondérations de risque à l'égard des expositions au bilan et hors bilan à l'aide de formules internes. L'approche standard exige des banques qu'elles attribuent des pondérations de risque aux expositions au bilan et hors bilan, comme le prescrit le BSIF dans le cadre de la ligne directrice NFP. La BMC et la SDFM appliquent l'approche standard pour déterminer les besoins en fonds propres pour le risque de crédit.

Risque de marché

On utilise l'une des deux méthodes suivantes pour calculer les besoins en fonds propres pour le risque de marché : l'approche standard ou l'approche des modèles internes. Ces exigences s'appliquent aux banques désignées par le BSIF comme banques nationales d'importance systémique (BNIS) et autres institutions actives à l'échelle internationale. Les besoins en fonds propres pour le risque de marché ne s'appliquent pas à la BMC et à la SDFM.

Risque opérationnel

Il existe deux méthodes de calcul des fonds propres pour le risque opérationnel : l'approche standard et l'approche standard simplifiée. La BMC et la SDFM appliquent actuellement l'approche standard simplifiée. En vertu de cette approche, les institutions doivent détenir des fonds propres pour le risque opérationnel égaux à 15 % du revenu brut ajusté annuel moyen des 12 trimestres fiscaux précédents. Les actifs pondérés en fonction du risque (« APR ») à l'égard du risque opérationnel sont égaux à 12,5 fois les fonds propres pour le risque opérationnel.

KM1: indicateurs clés

	T1 2024	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023
Fonds propres disponibles (montants)					
1 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	\$ 1,479	\$ 1,450	\$ 1,507	\$ 1,478	\$ 1,450
2 Fonds propres de catégorie 1	\$ 1,708	\$ 1,679	\$ 1,736	\$ 1,707	\$ 1,679
3 Total des fonds propres	\$ 1,719	\$ 1,690	\$ 1,747	\$ 1,717	\$ 1,690
Actifs pondérés en fonction du risque (montants)					
4 Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	\$ 10,048	\$ 9,853	\$ 9,952	\$ 10,080	\$ 10,025
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR					
5 Ratio CET1 (%)	14.7%	14.7%	15.1%	14.7%	14.5%
6 Ratio des fonds propres de catégorie 1 (%)	17.0%	17.0%	17.4%	16.9%	16.8%
7 Ratio du total des fonds propres (%)	17.1%	17.2%	17.6%	17.0%	16.9%
Exigences supplémentaires en matière de réserve de CET1 en pourcentage des APR					
8 Exigence d'une réserve de conservation des fonds propres (%)	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
11 Total des exigences de la banque en matière de réserve particulière de CET1 (%)	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
12 Fonds propres CET1 disponibles après avoir satisfait aux exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	7.7%	7.7%	8.1%	7.7%	7.5%
Ratio de levier du dispositif de Bâle III					
13 Mesure de l'exposition totale au ratio de levier du dispositif de Bâle III	\$ 31,291	\$ 30,756	\$ 31,069	\$ 31,006	\$ 30,369
14 Ratio de levier du dispositif de Bâle III en % (ligne 2 / ligne 13)	5.5%	5.5%	5.6%	5.5%	5.5%

CC1 modifié – Composition des fonds propres pour les PMB

		T1 2024	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023
Fonds propres CET1 : instruments et réserves						
1	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises (et leur équivalent dans le cas des institutions qui ne sont pas constituées en société par actions) plus primes liées aux fonds propres correspondantes	\$ 709	\$ 709	\$ 709	\$ 709	\$ 709
2	Bénéfices non répartis	879	854	920	897	874
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	-	-	1	-	(2)
6	Fonds propres CET1 avant ajustements réglementaires	\$ 1,588	\$ 1,563	\$ 1,630	\$ 1,606	\$ 1,581
Fonds propres CET1 : ajustements réglementaires						
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres CET1	\$ (109)	\$ (113)	\$ (123)	\$ (128)	\$ (131)
29	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	\$ 1,479	\$ 1,450	\$ 1,507	\$ 1,478	\$ 1,450
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 : instruments						
30	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles directement émis plus primes liées aux fonds propres d	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229
44	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1)	229	229	229	229	229
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	\$ 1,708	\$ 1,679	\$ 1,736	\$ 1,707	\$ 1,679
Fonds propres de catégorie 2 : instruments et provisions						
50	Provisions collectives	\$ 11	\$ 11	\$ 11	\$ 10	\$ 11
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	\$ 11	\$ 11	\$ 11	\$ 10	\$ 11
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	\$ 1,719	\$ 1,690	\$ 1,747	\$ 1,717	\$ 1,690
60	Total des actifs pondérés en fonction du risque	\$ 10,048	\$ 9,853	\$ 9,952	\$ 10,080	\$ 10,025
Ratios de fonds propres (%)						
61	Fonds propres CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	14.7%	14.7%	15.1%	14.7%	14.5%
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	17.0%	17.0%	17.4%	16.9%	16.8%
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	17.1%	17.2%	17.6%	17.0%	16.9%
Cible du BSIF						
69	Ratio cible CET1	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%
70	Ratio cible de fonds propres de catégorie 1	8.5%	8.5%	8.5%	8.5%	8.5%
71	Ratio cible du total des fonds propres	10.5%	10.5%	10.5%	10.5%	10.5%

LR2 – Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier

		Q1 2024	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023
Expositions au bilan						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	\$ 29,508	\$ 29,087	\$ 29,379	\$ 29,277	\$ 28,959
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(109)	(113)	(123)	(128)	(130)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT) (somme des lignes 1 à 4)	\$ 29,399	\$ 28,974	\$ 29,256	\$ 29,149	\$ 28,829
Expositions aux dérivés						
6	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	\$ 1	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
11	Total des expositions aux dérivés (somme des lignes 6 à 10)	\$ 1	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Autres expositions hors bilan						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant théorique brut	\$ 16,015	\$ 15,532	\$ 15,444	\$ 15,343	\$ 14,624
18	(Rajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(14,124)	(13,750)	(13,631)	(13,486)	(13,084)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	\$ 1,891	\$ 1,782	\$ 1,813	\$ 1,857	\$ 1,540
Fonds propres et expositions totales						
20	Fonds propres de catégorie 1	\$ 1,708	\$ 1,679	\$ 1,736	\$ 1,707	\$ 1,679
21	Expositions totales (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	\$ 31,291	\$ 30,756	\$ 31,069	\$ 31,006	\$ 30,369
Leverage Ratio						
22	Ratio de levier du dispositif de Bâle III	5.5%	5.5%	5.6%	5.5%	5.5%

Risque de crédit

CRA – Informations qualitatives générales sur le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus d'un emprunteur ou d'une contrepartie de respecter ses engagements. C'est l'un des risques les plus importants auxquels la Banque est exposée, et il existe dans ses activités de prêt et de placement ainsi que dans ses opérations sur dérivés.

Stratégie de gestion des risques

Les pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de crédit sont excellentes. Les processus de repérage des risques, de surveillance, de fixation de limites et d'application de la loi sont bien élaborés et comparables aux meilleures pratiques du secteur. Les critères de tarification pertinents demeurent les mêmes dans tous les réseaux de distribution grâce à la conformité aux politiques, au contrôle de la qualité intégré et à la communication structurée. Les montages actuels restent appropriés, dans les limites fixées, et conformes à la propension à prendre des risques de la Banque.

La Banque a établi des politiques qui fixent des limites d'exposition au risque par emprunteur, par note de qualité, par secteur d'activité et par région. Le chef de la gestion des risques, en collaboration avec le comité directeur de gestion du risque de la Banque, établit des objectifs quant à la qualité générale et à la diversification des portefeuilles de prêts, ainsi que des critères de sélection des contreparties et des intermédiaires. Le chef de la gestion des risques surveille la conformité à l'ensemble des politiques et limites de crédit, et communique les résultats à la haute direction et au conseil d'administration.

La Banque établit des politiques et des procédures pour fournir une évaluation indépendante de l'existence, de la qualité et de la valeur des portefeuilles de crédit, ainsi que de l'intégrité du processus d'attribution de crédit, et pour promouvoir la détection des problèmes connexes. Le groupe d'audit interne effectue des évaluations périodiques pour s'assurer que les unités qui accordent du crédit et qui s'occupent des placements se conforment aux politiques et aux procédures de crédit.

Les conseils d'administration de la BMC et de la SDFM (le « conseil d'administration ») sont chargés d'examiner et d'approuver toutes les principales politiques de gestion du risque de crédit. La Banque a mis en place et maintient un système d'examen tenant compte de l'exposition totale au risque de crédit et des seuils de notes de crédit pour garantir ce qui suit :

- La situation financière actuelle de l'emprunteur est connue;
- La sûreté est adéquate et applicable en ce qui a trait à la situation actuelle de l'emprunteur;
- Les crédits consentis respectent les clauses restrictives et les marges de garantie;
- Il est possible de détecter et de classer rapidement le crédit à risque;
- Des renseignements à jour sur la qualité du portefeuille de prêts sont disponibles;
- Le crédit à risque plus élevé est examiné afin d'évaluer le risque de défaut de paiement.

Les systèmes d'évaluation des risques de la Banque sont conçus pour évaluer et surveiller le risque de crédit. Les processus d'évaluation et de surveillance des risques pour le portefeuille de prêts et les produits dérivés sont décrits ci-dessous.

Portefeuille de prêts

Notre activité de prêt est axée sur les propriétés résidentielles, les prêts hypothécaires commerciaux, les prêts placement et les prêts garantis par un produit d'assurance. Nous n'avons aucune exposition au pétrole et au gaz ni à d'autres secteurs à fortes émissions de carbone. Les prêts hypothécaires sont assurés contre les pertes causées par le défaut de paiement de l'emprunteur grâce à un prêt garanti par un bien immobilier. Cette assurance est fournie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou d'autres assureurs autorisés.

Le produit vedette de la BMC, Manuvie Un, est un compte tout-en-un novateur qui regroupe l'épargne et les dettes du client en une marge de crédit hypothécaire. Cela peut comprendre les prêts hypothécaires traditionnels, les prêts personnels, les marges de crédit, les comptes-chèques et les comptes d'épargne du client. Le programme de gestion de compte proactive est un programme d'interaction avec les clients qui utilise des indicateurs de défaut de paiement potentiel pour déterminer les comptes nécessitant la prise de mesures correctives. La Banque communique avec les clients à haut risque avant qu'ils ne dépassent leur limite de crédit et les encourage à prendre des mesures pour réduire leur emprunt et demeurer en règle.

Dérivés

La Banque a établi des politiques et des limites pour la gestion du risque de crédit pouvant résulter de l'exposition à des contreparties lors d'opérations sur dérivés. La Banque conclut des accords de compensation globale qui permettent de compenser les contrats affichant une perte en cas de défaut de paiement d'un emprunteur. La Banque mesure l'exposition à une contrepartie sur instrument dérivé comme étant le risque de crédit potentiel net, qui tient compte de la valeur marchande de toutes les opérations avec chaque contrepartie, déduction faite de toute sûreté détenue, de même que d'une marge pour risques potentiels futurs.

CR1 – Qualité de crédit des actifs

		a	b	c	d	e	g
		Valeurs comptables brutes		Provisions/Dépréciations	Dont provisions comptables pour les PCA pour pertes sur créances sur les expositions selon l'AS		Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ¹	Expositions pas en défaut		Attribution dans la catégorie réglementaire particulière	Attribution dans la catégorie réglementaire générale	
T1 2024							
1	Prêts	\$ 58	\$ 25,375	\$ 13	\$ 3	\$ 10	\$ 25,420
2	Titres de créance	-	253	-	-	-	253
3	Expositions hors bilan	-	16,014	6	1	5	16,008
4	Total	\$ 58	\$ 41,642	\$ 19	\$ 4	\$ 15	\$ 41,681
T4 2023							
1	Prêts	\$ 68	\$ 25,267	\$ 14	\$ 3	\$ 11	\$ 25,321
2	Titres de créance	-	240	-	-	-	240
3	Expositions hors bilan	-	15,532	7	2	5	15,525
4	Total	\$ 68	\$ 41,039	\$ 21	\$ 5	\$ 16	\$ 41,086
T3 2023							
1	Prêts	\$ 61	\$ 25,076	\$ 14	\$ 4	\$ 10	\$ 25,123
2	Titres de créance	-	245	-	-	-	245
3	Expositions hors bilan	-	15,444	7	2	5	15,437
4	Total	\$ 61	\$ 40,764	\$ 21	\$ 6	\$ 15	\$ 40,804
T2 2023							
1	Prêts	\$ 48	\$ 24,969	\$ 14	\$ 4	\$ 10	\$ 25,003
2	Titres de créance	-	262	-	-	-	262
3	Expositions hors bilan	-	15,343	7	2	5	15,336
4	Total	\$ 48	\$ 40,574	\$ 21	\$ 6	\$ 15	\$ 40,601
T1 2023							
1	Prêts	\$ 47	\$ 24,714	\$ 14	\$ 3	\$ 11	\$ 24,747
2	Titres de créance	-	250	-	-	-	250
3	Expositions hors bilan	-	14,625	6	1	5	14,619
4	Total	\$ 47	\$ 39,589	\$ 20	\$ 4	\$ 16	\$ 39,616

¹Une exposition en défaut est définie comme une exposition en souffrance depuis plus de 90 jours ou une exposition à un emprunteur en défaut en vertu de la NFP2024, Chapitre 4, Section 4.1.21.

CRC – Informations qualitatives requises sur les techniques d’atténuation du risque de crédit

Contrôle et atténuation des risques

Diversification

Les politiques de gouvernance du risque de crédit de la BMC exigent un degré acceptable de diversification. Les portefeuilles doivent respecter des limites à plusieurs égards, notamment en ce qui concerne les concentrations par secteur, région géographique et titre, et certaines opérations. Bien que fortement pondéré en prêts hypothécaires résidentiels et autres prêts canadiens, le portefeuille de crédit de la Banque est bien diversifié sur le plan géographique au Canada. Les expositions au risque de crédit font l’objet d’une surveillance quant au risque de concentration dont les résultats sont communiqués chaque trimestre au conseil d’administration, aux comités de gestion des risques et au service de gestion du risque de crédit de la SFM.

Portefeuille de prêts

Dans le cadre normal des activités, divers engagements indirects sont en cours et ne figurent pas dans les états consolidés de la situation financière, y compris les engagements à accorder du crédit – pour un montant et une durée déterminés – sous forme de prêts ou d’autres instruments de crédit. Ces engagements financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers et au suivi habituels.

Gestion des sûretés

La sûreté est un élément essentiel du processus d’atténuation du risque de crédit assumé par la Banque pour son portefeuille de prêts. Les sûretés servent à réduire au minimum les pertes qui seraient subies en leur absence, et la Banque exige généralement des emprunteurs qu’ils donnent des biens en garantie quand elle leur accorde un crédit. Les immeubles résidentiels et les placements liquides sont des exemples de sûretés jugées satisfaisantes.

CR3 – Aperçu des techniques d’atténuation du risque de crédit

	T1 2024					T4 2023				
	Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties			Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties		
			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit
1 Prêts	\$ 17,973	\$ 7,447	\$ -	\$ 7,447	\$ -	\$ 17,879	\$ 7,442	\$ -	\$ 7,442	\$ -
2 Titres de créance	\$ 253	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	240	-	-	-	-
3 Total	\$ 18,226	\$ 7,447	\$ -	\$ 7,447	\$ -	\$ 18,119	\$ 7,442	\$ -	\$ 7,442	\$ -
4 Dont en défaut	\$ 39	\$ 16	\$ -	\$ 16	\$ -	\$ 49	\$ 16	\$ -	\$ 16	\$ -

	T3 2023					T2 2023				
	Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties			Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties		
			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit
1 Prêts	\$ 17,873	\$ 7,250	\$ -	\$ 7,250	\$ -	\$ 17,898	\$ 7,105	\$ -	\$ 7,105	\$ -
2 Titres de créance	245	-	-	-	-	262	-	-	-	-
3 Total	\$ 18,118	\$ 7,250	\$ -	\$ 7,250	\$ -	\$ 18,160	\$ 7,105	\$ -	\$ 7,105	\$ -
4 Dont en défaut	\$ 42	\$ 15	\$ -	\$ 15	\$ -	\$ 30	\$ 14	\$ -	\$ 14	\$ -

	T1 2023				
	Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties		
			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit
1 Prêts	\$ 17,695	\$ 7,052	\$ -	\$ 7,052	\$ -
2 Titres de créance	250	-	-	-	-
3 Total	\$ 17,945	\$ 7,052	\$ -	\$ 7,052	\$ -
4 Dont en défaut	\$ 33	\$ 11	\$ -	\$ 11	\$ -

CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)

T1 2024 Catégories d'actif	Expositions avant CCEC et ARC		Expositions après CCEC et ARC		APR et densité des APR	
	Montant au bilan	Montant hors bilan	Montant au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	\$ 10	\$ -	\$ 10	\$ -	\$ -	0%
2 Organismes publics	-	2,183	6,881	218	-	0%
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4 Banques	3,422	50	3,988	1	973	24%
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	3,392	-	3,959	-	964	24%
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	569	346	569	35	483	80%
Dont : maisons de courrage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	170	-	170	-	425	250%
8 Commerce de détail	2,028	2,070	2,028	255	1,715	75%
9 Immobilier	22,695	11,410	15,262	1,382	5,027	30%
Dont : immobilier résidentiel général	21,660	11,146	14,313	1,351	4,436	28%
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	639	222	552	26	257	44%
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	36	18	36	2	25	65%
Dont : immobilier commercial productif de revenus	360	24	360	4	310	85%
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	54	6	41	0	42	104%
13 Autres éléments d'actif	570	-	570	-	456	80%
14 Total	\$ 29,519	\$ 16,065	\$ 29,519	\$ 1,891	\$ 9,122	29%

CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)

T4 2023 Catégories d'actif	Expositions avant CCEC et ARC		Expositions après CCEC et ARC		APR et densité des APR	
	Montant au bilan	Montant hors bilan	Montant au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	\$ 10	\$ -	\$ 10	\$ -	\$ -	0%
2 Organismes publics	-	2,186	6,884	219	-	0%
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4 Banques	3,123	-	3,681	-	907	25%
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	3,091	-	3,650	-	900	25%
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	542	326	542	33	460	80%
Dont : maisons de courage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	156	-	156	-	389	250%
8 Commerce de détail	2,094	1,987	2,094	246	1,755	75%
9 Immobilier	22,550	11,022	15,122	1,284	4,923	30%
Dont : immobilier résidentiel général	21,554	10,743	14,217	1,245	4,376	28%
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	628	217	536	26	250	44%
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	39	19	39	2	26	65%
Dont : immobilier commercial productif de revenus	329	44	329	12	271	80%
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	51	10	37	1	38	102%
13 Autres éléments d'actif	574	-	574	-	453	79%
14 Total	\$ 29,099	\$ 15,532	\$ 29,099	\$ 1,782	\$ 8,926	29%

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques

T1 2024		Pondération des risques																	Total credit exposure amount (post-CCF and post-CRM)		
		0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	90%	100%	110%	150%	250%		Other ⁽¹⁾	
Catégories d'actif																					
1	Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
2	Organismes publics	7,099	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,099
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Banques	-	-	3,425	-	36	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	527	-	3,989
	Dont: maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	3,415	-	17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	527	-	3,959
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Sociétés	-	-	47	-	-	-	-	-	166	-	-	-	-	390	-	-	-	-	-	603
	Dont: maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Dont: prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	170	-	-	170
8	Commerce de détail	-	46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,117	-	120	-	-	-	-	-	2,283
9	Immobilier	-	-	4,073	2,708	3,672	5,253	19	119	342	27	173	14	121	-	77	-	-	47	-	16,645
	Dont: immobilier résidentiel général	-	-	4,073	2,708	3,594	5,181	19	-	36	-	7	-	-	-	-	-	36	47	-	15,665
	Dont: immobilier résidentiel productif de revenus	-	-	-	-	78	72	-	119	306	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	578
	Dont: autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Dont: immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25	-	13	-	-	-	-	-	-	-	38
	Dont: immobilier commercial productif de revenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	166	-	121	-	77	-	-	-	-	364
	Dont: acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39	-	2	-	-	-	41
13	Autres éléments d'actif	110	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	447	-	-	3	-	-	570
14	Total	7,219	46	7,555	2,708	3,708	5,253	19	119	508	27	173	2,131	121	997	77	2	173	574	-	31,410

(1) poste « Autre » comprend la part de l'assurance prêt hypothécaire privée pondérée en fonction du risque à 44, 55 % et 66 %.

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques (suite)

T1 2024 Pondération des risques	a	b	c	d
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan (avant CCEC)	Moyenne pondérée du CCEC*	Exposition (après CCEC et ARC)
1 Moins de 40 %	\$ 22,267	\$ 13,436	12%	\$ 26,489
2 De 40 à 70 %	4,023	218	26%	1,420
3 De 75 à 80 %	1,892	1,934	12%	2,131
4 85%	-	-	-	-
5 De 90 à 100 %	1,085	476	10%	1,118
6 De 105 à 130 %	77	0	-	77
7 150%	2	1	8%	2
8 250%	173	-	-	173
9 400%	-	-	-	-
10 1250%	-	-	-	-
11 Expositions totales	\$ 29,519	\$ 16,065	12%	\$ 31,410

* La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant facteur de conversion en équivalent risque de crédit [CCEC]).

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques

T4 2023	Catégories d'actif	Pondération des risques																	Total credit exposure amount (post-CCF and post-CRM)		
		0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	90%	100%	110%	150%	250%		Other	
	1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
	2 Organismes publics	7,102	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,102
	3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	4 Banques	-	-	3,130	-	32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	519	-	3,681
	Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	3,113	-	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	519	-	3,650
	5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	6 Sociétés	-	-	52	-	-	-	-	-	146	-	-	-	-	376	-	-	-	-	-	575
	Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	156	-	-	156
	8 Commerce de détail	-	46	-	-	-	-	-	-	-	-	2,180	-	114	-	-	-	-	-	-	2,340
	9 Immobilier	-	-	4,032	2,704	3,610	5,223	16	115	318	30	195	13	136	-	13	-	-	-	-	16,406
	Dont : immobilier résidentiel général	-	-	4,032	2,704	3,534	5,156	16	-	16	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	15,462
	Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	-	-	-	-	77	67	-	115	302	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	562
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28	-	13	-	-	-	-	-	-	-	41
	Dont : immobilier commercial productif de revenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	191	-	136	-	13	-	-	-	-	341
	Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	12 Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36	-	2	-	-	-	38
	13 Autres éléments d'actif	118	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	442	-	-	-	3	-	-	574
	14 Total	7,230	46	7,225	2,704	3,643	5,223	16	115	464	30	195	2,192	136	968	13	2	159	519	-	30,881

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques (suite)

T4 2023	Pondération des risques	a	b	c	d
		Exposition au bilan	Exposition hors bilan (avant CCEC)	Moyenne pondérée du CCEC*	Exposition (après CCEC et ARC)
1	Moins de 40 %	\$ 22,225	\$ 13,095	11%	\$ 26,072
2	De 40 à 70 %	3,669	165	21%	1,339
3	De 75 à 80 %	1,963	1,854	12%	2,192
4	85%	-	-	-	-
5	De 90 à 100 %	1,069	418	12%	1,104
6	De 105 à 130 %	13	0	10%	13
7	150%	2	0	10%	2
8	250%	159	-	-	159
9	400%	-	-	-	-
10	1250%	-	-	-	-
11	Expositions totales	\$ 29,099	\$ 15,532	11%	\$ 30,881

Risque de crédit de contrepartie

CCRA – Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie

Les stratégies liées aux dérivés ne sont approuvées à la Banque qu'à des fins de couverture et sont régies par la norme de placement de la Banque, approuvée par le comité de l'appariement de l'actif et du passif. Les opérations de gré à gré exposent la Banque au risque de crédit de contrepartie (CCR) et la Banque prend activement des mesures pour atténuer et réduire au minimum ces expositions, notamment les suivantes :

- La Banque ne conclut des opérations qu'avec des contreparties approuvées et bien notées;
- Tous les contrats sur dérivés sont régis par un contrat ISDA et l'Annexe sur le soutien au crédit qui atténuent le risque de crédit de contrepartie par la compensation et le dépôt de sûretés bilatérales conformément aux exigences en matière de marge initiale et de marge de variation.

Un abaissement de la note n'aurait pas d'incidence importante sur les sûretés fournies par la Banque à une contrepartie, car la marge de sécurité appliquée aux sûretés fournies est fondée sur la note de la sûreté sous-jacente.

CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (CCR) par approche

(en milliers de dollars)		Coût de remplacement	Exposition potentielle future	EPA effective	Alpha utilisée pour le calcul de l'EMD réglementaire	EMD après ARC	APR
T1 2024							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ 669	\$ 19		1.4	\$ 963	\$ 963
6	Total						\$ 963
T4 2023 ⁽¹⁾							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ -	\$ -		1.4	\$ -	\$ -
6	Total						\$ -
T3 2023 ⁽¹⁾							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ -	\$ -		1.4	\$ -	\$ -
6	Total						\$ -
T2 2023							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ -	\$ 200		1.4	\$ 280	\$ 280
6	Total						\$ 280
T1 2023 ⁽¹⁾							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ -	\$ -		1.4	\$ -	\$ -
6	Total						\$ -

¹ Au 31 décembre 2023, au 30 septembre 2023, au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, la Banque Manuvie ne détenait aucune position dans des dérivés.

CCR3 – Approche standard de l'exposition au CCR par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

Portefeuille réglementaire (en milliers de dollars)	Pondération des risques	Exposition totale au risque de crédit
	100%	
T1 2024		
Banques	\$ 963	\$ 963
Total	\$ 963	\$ 963
T4 2023		
Banques	\$ -	\$ -
Total	\$ -	\$ -
T3 2023		
Banques	\$ -	\$ -
Total	\$ -	\$ -
T2 2023		
Banques	\$ 280	\$ 280
Total	\$ 280	\$ 280
T1 2023		
Banques	\$ -	\$ -
Total	\$ -	\$ -

¹ Au 31 décembre 2023, au 30 septembre 2023, au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, la Banque Manuvie ne détenait aucune position dans des dérivés.

CCR5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC

(en milliers de dollars)	Sûretés utilisées dans les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans les CTT	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés déposées		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés déposées
	Avec ségrégation	Sans ségrégation	Avec ségrégation	Sans ségrégation		
T1 2024 ⁽¹⁾						
Dette publique nationale	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Obligations de sociétés	-	-	-	-	-	-
Total	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
T4 2023 ⁽²⁾						
Dette publique nationale	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Obligations de sociétés	-	-	-	-	-	-
Total	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
T3 2023 ⁽²⁾						
Dette publique nationale	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Obligations de sociétés	-	-	-	-	-	-
Total	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
T2 2023						
Dette publique nationale	\$ -	\$ -	\$ 608	\$ -	\$ -	\$ -
Obligations de sociétés	1,633	-	-	-	-	-
Total	\$ 1,633	\$ -	\$ 608	\$ -	\$ -	\$ -
T1 2023 ⁽²⁾						
Dette publique nationale	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Obligations de sociétés	-	-	-	-	-	-
Total	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -

¹ Au 31 mars 2024, la Banque Manuvie ne détenait aucune garantie pour les position sur dérivés car le seuil minimum n'était pas atteint.

² Au 31 décembre 2023, au 30 septembre 2023, au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, la Banque Manuvie ne détenait aucune position dans des dérivés.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui découle de la volatilité des prix du marché, des fluctuations des taux d'intérêt et des variations défavorables des taux de change. La volatilité des prix du marché est liée à la variation du cours des titres de sociétés ouvertes et aux effets des fluctuations des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts.

Structure de gouvernance

Chaque année, le conseil d'administration examine et approuve les politiques en matière de fonds propres et de gestion des risques de marché et d'illiquidité. Le conseil d'administration a délégué, au bout du compte, la responsabilité de la gestion stratégique des risques de marché, de taux d'intérêt et d'illiquidité au comité de l'appariement de l'actif et du passif. La stratégie de gestion des risques de ce dernier tient compte du risque de taux d'intérêt découlant de l'écart de taux entre l'actif et le passif, et vise à maintenir les pertes éventuelles découlant de ces risques dans des limites acceptables. Les positions de placement et les expositions au risque réelles sont surveillées pour s'assurer que les lignes directrices et les limites sont respectées. Les positions sont déclarées au comité de l'appariement de l'actif et du passif chaque mois ainsi qu'au comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif tous les trimestres. La Banque investit dans des actions ordinaires en fonction des limites établies dans la norme de placement.

Titres

Les titres de créance sont des instruments financiers classés et évalués à leur juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat étendu (« JVAERE »), car les modalités contractuelles s'appliquant aux actifs financiers donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement du remboursement de capital et d'intérêts (« URCI »), et ces actifs financiers sont détenus à l'intérieur d'un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint à la fois par l'entremise de la perception de flux de trésorerie contractuels et de la vente de tels actifs. Les titres de créance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts d'opération qui leur sont directement attribuables, et ultérieurement présentés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sur des titres de créance évalués à leur JVAERE sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, à l'exception des gains ou des pertes non réalisés attribuables à la conversion de devises, qui sont inclus dans le résultat. Lorsque des titres de créances évalués à leur JVAERE sont vendus, les gains ou pertes non réalisés sont sortis du cumul des autres éléments du résultat étendu et inscrits dans les états consolidés des revenus. Au 31 mars 2024, le total des pertes non réalisées avant impôt comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu lié aux titres de créance évalués à leur JVAERE était de deux millions de dollars (un million au 31 décembre 2023). Les pertes réalisées cumulatives découlant de la vente de titres de créance évalués à leur JVAERE pour le trimestre clos le 31 mars 2024 étaient de zéro (zéro pour le trimestre clos le 31 mars 2023).

Les titres de créance évalués à leur JVAERE sont assujettis aux exigences relatives à la dépréciation des actifs financiers énoncées dans la norme IFRS 9. La provision pour pertes sur créances attendues (« PCA ») est fondée sur les pertes sur créances qui devraient survenir durant la vie de l'actif. La Banque comptabilise une provision pour pertes d'un montant égal à la PCA sur 12 mois pour les instruments financiers qui n'ont pas encore fait l'objet d'une augmentation significative du risque de crédit depuis leur création, et à la PCA à vie après une augmentation significative du risque de crédit. La Banque détermine, à chaque date de déclaration, si le risque de crédit a augmenté de façon importante en comparant le risque de défaut de paiement à la date de déclaration au risque de défaut de paiement à la date de comptabilisation initiale. Les PCA pour les instruments de créance

évalués à leur JVAERE ne réduisent pas la valeur comptable de ces actifs financiers dans les états consolidés de la situation financière, qui continue de correspondre à leur juste valeur. Au lieu de cela, un montant égal à la provision est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu à titre de dépréciation cumulée, avec une charge correspondante au profit ou à la perte. La perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu est recyclée en profit ou perte à la suite de la décomptabilisation des actifs. Aucune PCA n'a été comptabilisée au 31 mars 2024 (zéro au 31 décembre 2023).

Pour les émissions de titres de créance, Manuvie recourt, pour la gestion du risque de marché, aux notes des institutions externes de notation du risque et, s'il n'y en a pas, à ses notes de crédit internes. Lorsque plusieurs agences de notation approuvées attribuent des notes à une émission donnée, l'ordre de priorité des agences est le suivant : Standard & Poor's (« S&P »), Moody's Investors Service, DBRS et Fitch Ratings Services; la Banque utilise en dernier lieu la notation interne du risque de la société mère.

Les titres de participation sont classés et évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »), car ces instruments contiennent des flux de trésorerie contractuels qui ne satisfont pas au critère d'URCI (le dividende est établi de manière discrétionnaire et le gain en capital n'est pas prévu au contrat). Au 31 mars 2024, la Banque détenait 170 millions de dollars d'actions cotées en bourse évaluées à leur JVBRN (156 millions de dollars au 31 décembre 2023). Les titres de participation sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts d'opération qui leur sont directement attribuables, et ultérieurement présentés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur établie en fonction des cours acheteurs publiés. Les variations de la juste valeur et les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés dans les revenus autres que les intérêts dans l'état consolidé des revenus, sous la forme de gains nets (ou pertes nettes) sur les titres. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts. Les gains réalisés nets découlant de la vente de titres de participation évalués à leur JVBRN pour le trimestre clos le 31 mars 2024 s'élevaient à un million de dollars (pertes réalisées nettes de deux millions au 31 mars 2023). Les gains non réalisés nets comptabilisés dans le résultat net pour le trimestre clos le 31 mars 2024 se sont chiffrés à quatre millions de dollars (neuf millions de dollars pour le trimestre clos le 31 mars 2023).

Risque opérationnel

ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques

Le risque opérationnel est le risque de pertes attribuables à une inadéquation ou à une défaillance des processus internes, à des pannes de systèmes, à des défaillances humaines ou à des facteurs externes.

Principaux facteurs de risque

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités commerciales de la BMC. Il comprend un vaste éventail de risques, dont les risques liés à la non-conformité à la réglementation, aux litiges, aux défaillances technologiques, à l'interruption des activités, à la violation de la sécurité et de la confidentialité des renseignements, à la gestion inefficace des ressources humaines, aux erreurs de traitement, aux erreurs de modélisation, à l'intégration inefficace des affaires, au vol et à la fraude, et aux dommages matériels. Ces risques peuvent consister en des pertes financières, des sanctions réglementaires, une perte de position concurrentielle ou un dommage à la réputation. La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante de toutes les pratiques que la Banque applique pour gérer d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'illiquidité. S'il n'est pas géré efficacement, le risque opérationnel peut nuire à la capacité de gérer ces risques clés.

Stratégie de gestion des risques

Les processus de contrôle des risques de la Banque sont établis et communiqués par le biais de politiques approuvées et de normes, procédures, limites de contrôle et pouvoirs délégués associés approuvés par la direction, qui reflètent la propension à prendre des risques et la tolérance au risque de la Banque.

La politique et le cadre de gestion des risques opérationnels de la BMC énoncent la structure de gouvernance, la propension à prendre des risques et le degré de tolérance au risque, jetant ainsi les bases de l'atténuation du risque opérationnel. La Banque renforce ces bases par l'établissement de systèmes et de contrôles internes appropriés, et le déploiement des efforts nécessaires pour retenir des employés compétents et adéquatement formés à l'échelle de l'entreprise. Elle établit des programmes de gestion des risques dans les différentes unités administratives pour tenir compte de risques opérationnels particuliers pouvant avoir une incidence importante sur la capacité de faire des affaires ou nuire à la réputation de la BMC, de la SDFM et de la Fiducie Platinum II.

Pour assurer une surveillance efficace des risques au sein de l'entreprise, la Banque a mis en place une structure de gouvernance des risques qui comprend des comités de la haute direction et des comités de gestion des risques qui rendent compte ultimement au conseil d'administration. Le conseil d'administration et son comité de gestion des risques sont chargés de surveiller la gestion par la Banque de ses principaux risques. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration et le chef de la direction de la Banque délèguent la surveillance des activités de prise de risques et des pratiques de gestion des risques au chef de la gestion des risques.

Le comité directeur de gestion du risque de la Banque appuie le chef de la gestion des risques dans la surveillance des activités de prise de risques et de gestion des risques. Ce comité est chargé de la supervision de la gestion de toutes les expositions aux risques en fonction des politiques et limites approuvées ainsi que des stratégies de gestion des risques. Il est par ailleurs responsable de la supervision générale du cadre de gestion

des risques couvrant la propension à prendre des risques, les responsabilités relatives à la gestion des risques, le repérage, la mesure, l'évaluation et le suivi des risques, la production de rapports les concernant, ainsi que le contrôle et l'atténuation des risques.

Les directeurs généraux des unités administratives sont responsables de la gestion quotidienne des risques opérationnels inhérents à leurs activités. Les unités administratives et fonctionnelles procèdent à des autoévaluations du contrôle des risques pour cerner, documenter et évaluer les risques opérationnels inhérents et l'efficacité des contrôles internes. Le chef de la gestion des risques et l'équipe Gestion des risques de la Banque exercent un contrôle indépendant des activités de prise de risques et d'atténuation des risques dans toute l'entreprise. Ils surveillent les indicateurs clés des risques et signalent rapidement tous nouveaux problèmes en matière de contrôle. Les directeurs d'unités administratives modifient de façon proactive les procédures lorsque des problèmes de contrôle émergents sont détectés.

La Banque surveille le risque d'entreprise et en rend compte régulièrement. Le comité directeur de gestion du risque de la Banque et le comité de gestion des risques du conseil d'administration reçoivent des rapports trimestriels sur la gestion des risques. Ces rapports font état de tout dépassement de la tolérance au risque ou de la propension à prendre des risques de la Banque, des événements et pertes récents importants liés aux risques, ainsi que de tout risque en évolution et de tout événement externe pertinent susceptible d'avoir une incidence sur le respect de la politique de la Banque en matière de risques et sur ses fonds propres pour le risque.

Un processus a été établi pour le repérage et l'évaluation des risques majeurs et évolutifs. La Banque tient un registre des risques opérationnels et des contrôles, dont l'exposition aux risques et l'efficacité des contrôles sont évaluées périodiquement. Ce processus permet à la Banque de suivre les plans d'action de la direction mis en œuvre pour atténuer les risques ou combler les lacunes en matière de contrôle. En outre, la Banque dispose de procédures claires régissant quand et comment les événements et les problèmes liés aux risques sont portés à l'attention de la haute direction et au comité directeur de gestion du risque de la Banque.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également des évaluations des risques et des fonds propres afin d'appréhender de manière appropriée les principaux risques dans le cadre de la mesure et de la gestion de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Le BSIF exige de la Banque qu'elle détienne des fonds propres réglementaires pour le risque opérationnel. Le calcul des fonds propres pour le risque opérationnel exigés est inclus dans le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque, qui prend en compte à la fois les fonds propres réglementaires au titre du premier pilier et les fonds propres au titre du deuxième pilier en fonction du profil de risque de l'entité, de sa stratégie, de ses plans d'affaires, ainsi que de la complexité et de l'éventail de ses activités.

IRRBB – Objectifs, politiques et renseignements quantitatifs en matière de gestion des risques

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme l'incidence potentielle des fluctuations défavorables du marché sur le revenu net en matière d'intérêts de la Banque et sur la valeur économique de ses fonds propres. La Banque mesure ce risque en projetant les flux de trésorerie de l'actif et du passif selon divers scénarios de taux d'intérêt. La Banque prend en considération les remboursements anticipés de prêts, les engagements pour des prêts et le comportement des dépôts sans échéance dans son calcul des paramètres de risque. La Banque applique des ondes de choc de taux d'intérêt prescrits et internes pour évaluer le risque de taux d'intérêt, et communique les résultats chaque mois au comité de l'appariement de l'actif et du passif. Cela permet de s'assurer que le risque est géré conformément à la propension à prendre des risques fixée. Les principales hypothèses tirées du modèle de taux d'intérêt sont examinées et approuvées chaque année par le comité de l'appariement de l'actif et du passif afin de s'assurer qu'elles demeurent raisonnables et appropriées.

La Banque utilise des contrats sur dérivés, le cas échéant, pour gérer l'appariement de l'actif et du passif et mieux apparier les flux de trésorerie découlant de différentes dates de révision du taux ou d'échéance des actifs et des passifs, et pour gérer le risque de taux d'intérêt. Les dérivés ne sont autorisés qu'à des fins de couverture. Pour atténuer les risques uniques liés à l'utilisation de ces instruments, la Banque a mis en place des politiques et des processus de gestion des risques particuliers, des types autorisés d'instruments dérivés et des contrôles rigoureux concernant l'utilisation de ces instruments.

Le tableau suivant présente la sensibilité à une onde de choc parallèle soudaine et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net en matière d'intérêts de la BMC mesuré sur un horizon de 12 mois et la valeur économique de ses capitaux. Le résultat réel de la sensibilité peut varier en fonction de plusieurs facteurs, y compris des changements dans les positions actuelles et les mesures de gestion.

Risque de taux d'intérêt⁽¹⁾

	T1 2024 ⁽²⁾		T4 2023 ⁽²⁾		T3 2023 ⁽²⁾	
	NII risk	EVE	NII risk	EVE	NII risk	EVE
Augmentation du taux de 100 points de base	\$ (7)	\$ (15)	\$ (12)	\$ (27)	\$ (8)	\$ (27)
Baisse du taux de 100 points de base	7	14	12	26	8	26

	T2 2023 ⁽²⁾		T1 2023 ⁽²⁾	
	NII risk	EVE	NII risk	EVE
Augmentation du taux de 100 points de base	\$ (4)	\$ (22)	\$ 3	\$ 1
Baisse du taux de 100 points de base	3	21	(3)	(3)

⁽¹⁾ AnUn mouvement parallèle immédiat et soutenu de 100 points de base des taux d'intérêt, avec un plancher à zéro.

⁽²⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt suppose que la Banque aligne tous les taux administrés des prêts et des dépôts directement sur les taux du marché. La Banque peut atténuer les répercussions des marges au moyen de ses taux administrés.

Renseignements exigés en vertu de la ligne directrice B-6 – Risque d’illiquidité

Le risque d’illiquidité est le risque de ne pas disposer de fonds ou d’actifs liquides suffisants pour satisfaire aux demandes prévues ou imprévues de liquidités et de sûretés.

Au moins une fois par année, le conseil d’administration examine et approuve la politique de gestion des liquidités et des risques de marché et examine le plan d’intervention d’urgence en cas d’illiquidité, ce qui fait en sorte que la Banque dispose de l’infrastructure et des fonctions de contrôle nécessaires pour respecter ses obligations prévues et imprévues en matière de liquidités. Les limites de risque sont approuvées par le conseil d’administration et définissent le niveau de risque maximum que la Banque est prête à assumer en ce qui concerne les risques d’illiquidité. Le plan d’intervention d’urgence en cas d’illiquidité présente divers états de liquidité et prévoit des procédures, des plans d’action, des exigences en matière de communication, ainsi que des rôles et responsabilités pour chaque état de liquidité.

Des simulations de crises de liquidités sont effectuées chaque mois afin de surveiller et de déterminer les sources de pression potentielles sur les liquidités et de s’assurer que les expositions actuelles demeurent conformes au niveau de tolérance au risque et aux limites du risque d’illiquidité établis par la Banque. En plus des paramètres internes de la Banque, elle doit également se conformer à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, qui englobent les flux de trésorerie nets cumulatifs nets et le ratio de liquidité à court terme. Les principales hypothèses tirées des simulations de crises internes sont examinées et approuvées chaque année par le comité de l’appariement de l’actif et du passif afin de s’assurer qu’elles demeurent raisonnables et appropriées.

Les actifs liquides comprennent les actifs non grevés négociables qui peuvent être donnés en nantissement d’emprunts et que l’on peut convertir en liquidités à temps pour respecter les exigences en matière de liquidités. Au 31 mars 2024, les actifs liquides non grevés de la Banque s’élevaient à 5,6 milliards de dollars (19 % du total de l’actif) contre 5,3 milliards de dollars (18 % du total de l’actif) au 31 décembre 2023.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, la Banque a atteint les minimums réglementaires pour le ratio de liquidité à court terme et le flux de trésorerie net cumulatif.

En tant que banque sous réglementation fédérale et membre de Paiements Canada, la Banque Manuvie a également accès au mécanisme permanent d’octroi de liquidités à plus d’un jour de la Banque du Canada.

Structure de gouvernance

Le conseil d’administration est ultimement responsable de surveiller la gestion du risque d’illiquidité de la Banque. Les responsabilités en matière de gestion des liquidités sont, au bout du compte, déléguées au trésorier de la Banque, et la supervision de son cadre de gestion du risque d’illiquidité est confiée au chef de la gestion des risques. Le comité de l’appariement de l’actif et du passif est responsable de la gestion et du suivi du risque d’illiquidité.

Financement

La Banque a élaboré et continue d'élaborer des stratégies pour diversifier les sources de financement que sont les réseaux et produits de financement, en tenant compte de son degré de dépendance envers chacune de ces sources de financement. Elle surveille continuellement la diversification des sources de financement et la communique au comité de l'appariement de l'actif et du passif et au conseil d'administration. La capacité de la Banque à titriser des prêts hypothécaires résidentiels de grande qualité lui a procuré une indispensable source de financement diversifié et de liquidités éventuelles. La titrisation d'actifs permet à la Banque d'obtenir du financement à long terme à des taux d'intérêt avantageux.

Titrisation

La Banque agit comme promoteur, initiateur et fournisseur de services de rehaussement de crédit pour ses programmes de titrisation. Les prêts hypothécaires achetés par la Banque auprès de tiers et titrisés dans le cadre du programme des TH LNH continuent d'être remboursés par le fournisseur de services hypothécaires tiers. En outre, la Banque investit dans des titres à court et à long terme de première qualité adossés à des créances. Les sections qui suivent fournissent un aperçu des programmes de titrisation de la Banque.

Programme de titrisation de Manuvie Un

La BMC a mis sur pied le programme de la Fiducie Platinum II pour titriser les comptes Manuvie Un non assurés de grande qualité. Le programme de titrisation de la Fiducie Platinum II diversifie les capacités de financement de la BMC en lui fournissant une source de fonds supplémentaire. La disponibilité de réseaux de financement multiples augmente la capacité de la BMC à obtenir des fonds à faible coût et lui fournit des liquidités accrues. Les critères d'admissibilité sont définis dans la documentation du programme. La BMC constitue un portefeuille de ces comptes et vend une coparticipation indivise dans les créances du portefeuille au programme en échange d'une somme d'argent. Le programme finance l'achat de la coparticipation par l'émission de billets à terme. Les comptes Manuvie Un sous-tendant les billets sont isolés juridiquement des actifs de la BMC, et les flux de trésorerie générés par le portefeuille sont utilisés pour verser les intérêts et rembourser le capital sur les billets à terme. La participation continue de la BMC consiste notamment à fournir des services de gestion du portefeuille de comptes Manuvie Un et à assumer un rôle administratif pour les programmes. La BMC accorde également des prêts au programme pour payer les coûts d'opération initiaux. Ces prêts sont subordonnés à tous les billets émis par la Fiducie Platinum II.

La BMC fournit des rehaussements de crédit à la Fiducie Platinum II sous forme du montant d'un portefeuille d'actifs se trouvant en sus des billets émis, d'un rehaussement de crédit du droit de propriété et de l'écart excédentaire consistant en excédents de trésorerie qui ne sont attribués à la BMC qu'après avoir honoré les obligations périodiques de la Fiducie Platinum II. Au 31 mars 2024, les comptes de liquidités ont été financés à hauteur de 27 millions de dollars (32 millions de dollars au 31 décembre 2023) pour la Fiducie Platinum II. Le compte de liquidités de la Fiducie Platinum II est financé selon les critères définis dans les ententes relatives aux séries.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, aucun billet à terme garanti n'a été émis en vertu des modalités de la Fiducie Platinum II (aucun billet à terme garanti émis pour le trimestre clos le 31 mars 2023). Au 31 mars 2024, des billets à terme d'une valeur de 2,75 milliards de dollars (2,75 milliards de dollars au 31 décembre 2023) étaient en circulation.

Programme de titrisation des TH LNH

La BMC titrise des prêts hypothécaires résidentiels amortissables assurés qui ont été consentis au Canada dans le cadre du programme des TH LNH, et ces titres détenus sont inscrits dans les états consolidés de la situation financière ou la BMC les vend à des investisseurs tiers. La BMC s'attend à continuer d'émettre des TH LNH dans des volumes qui correspondent à la croissance de son actif en matière de prêts hypothécaires assurés, sous réserve des cautionnements de nouveaux TH LNH du marché accordés par la SCHL.

Programme de titrisation des OHC

Le programme des OHC représente l'option de financement la moins chère pour les produits hypothécaires amortissables assurés de la Banque. Les émissions d'OHC s'appuient sur des portefeuilles de TH LNH et la structure de paiement comprend des paiements de coupons sur une base semestrielle et un paiement à l'échéance. Lors de l'émission d'une OHC, un passif d'emprunt garanti est comptabilisé et les prêts hypothécaires résidentiels connexes auxquels cette obligation est adossée demeurent inscrits dans les états consolidés de la situation financière de la Banque.

Comptabilisation de la titrisation

Le programme de titrisation interne de Manuvie Un de la Banque ne répond pas aux exigences de décomptabilisation. Les comptes Manuvie Un titrisés continuent d'être comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la Banque étant donné qu'elle conserve le risque de remboursement anticipé et de taux d'intérêt associé à ces comptes, lequel représente la quasi-totalité des risques et avantages associés aux actifs transférés. Ces opérations sont comptabilisées comme des opérations de financement garanties et la BMC continue à comptabiliser les comptes comme des actifs et à inscrire un passif sous forme d'emprunt garanti (c'est-à-dire d'effets à payer, ce qui est comptabilisé au coût amorti). La Banque comptabilise les revenus d'intérêts sur les actifs et la charge d'intérêts sur les effets à payer selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les opérations effectuées dans le cadre des programmes de titrisation internes de la Banque sont regroupées à la BMC.

Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés dans le cadre du programme des TH LNH continuent aussi d'être comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la Banque étant donné qu'elle conserve les risques de remboursement anticipé et de taux d'intérêt. La BMC conserve également les écarts de taux entre les titres et les actifs hypothécaires sous-jacents. Si la BMC crée un TH LNH sans le céder, elle ne comptabilise pas de passif. Toutes les expositions à des opérations de titrisation sont prises en considération pour le portefeuille bancaire.

La Banque achète également des prêts hypothécaires résidentiels de la SCHL auprès d'initiateurs tiers (pour des immeubles à logements multiples), avec un risque de remboursement anticipé et de crédit négligeable. Ces prêts hypothécaires sont mis en commun dans le cadre du programme des TH LNH, puis vendus dans le cadre du programme des OHC. La structure de ces opérations répond à des critères précis et est admissible à la décomptabilisation du bilan, en plus d'engendrer un gain initial comptabilisé lors de la vente des prêts hypothécaires. La Banque conserve un intérêt résiduel, qui est comptabilisé à titre d'intérêt conservé sur des opérations de titrisation dans les états consolidés de sa situation financière.

Traitement des fonds propres pour les expositions aux opérations de titrisation

Comme il est indiqué dans la section Gestion des fonds propres du présent document, la BMC utilise l'approche standard pour attribuer des pondérations de risque aux actifs, y compris les prêts hypothécaires consentis dans le cadre des programmes des TH LNH et de la Fiducie Platinum II

qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation tel qu'expliqué ci-dessus, ainsi que les expositions à des opérations de titrisation découlant de placements à court et à long terme. La Banque cède des évaluations de crédit provenant d'organismes externes d'évaluation du crédit autorisés par le BSIF.

Résumé des actifs titrisés⁽¹⁾						
Programme de titrisation	T1 2024	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	
Titrisation des prêts hypothécaires de Manuvie Un						
Prêts hypothécaires titrisés – Fiducie Platinum ⁽²⁾	\$ 2,750	\$ 2,750	\$ 2,750	\$ 2,750	\$ 2,750	\$ 2,750
Liquidités soumises à restrictions ⁽⁴⁾	27	32	32	37	37	37
Total de la titrisation des prêts hypothécaires de Manuvie	\$ 2,777	\$ 2,782	\$ 2,782	\$ 2,787	\$ 2,787	\$ 2,787
Titrisation des TH LNH						
TH LNH non vendus ⁽³⁾	\$ 1,851	\$ 1,934	\$ 1,538	\$ 1,643	\$ 1,631	\$ 1,631
Liquidités soumises à restrictions ⁽⁴⁾	42	63	63	63	63	63
Total de la titrisation des TH LNH	\$ 1,893	\$ 1,997	\$ 1,601	\$ 1,706	\$ 1,694	\$ 1,694
Vendu au programme des OHC	3,051	2,900	2,787	2,710	2,543	2,543
Total	\$ 7,721	\$ 7,679	\$ 7,170	\$ 7,203	\$ 7,025	\$ 7,025

⁽¹⁾ Il s'agit de prêts hypothécaires titrisés.

⁽²⁾ Les soldes restants comprennent des billets à terme de la série 2016-1, de 750 millions de dollars (ajout de 250 millions en juin 2022), des billets à terme de la série 2018-1, de 500 millions de dollars (ajout de 250 millions en novembre 2021) et des billets à terme de la série 2020-1, de 1,5 milliard de dollars, qui sont soutenus par un portefeuille de comptes non assurés de Manuvie Un. La série 2016-1 a été renouvelée en avril 2021 et en juin 2022 avec une nouvelle date de début de réduction repoussée à juin 2027.

La série 2018-1 a été renouvelée en novembre 2020 et la nouvelle date de début de réduction a été repoussée à novembre 2024. Les billets de la série 2020-1 devaient arriver à échéance au troisième trimestre de 2026. Selon les modalités des billets des séries 2016-1, 2018-1 et 2020-1, une sûreté supplémentaire doit également être fournie aux détenteurs de billets à titre de protection supplémentaire contre les créanciers.

⁽³⁾ Quand un titre est créé, mais n'est pas vendu, aucun passif n'est comptabilisé.

⁽⁴⁾ Les programmes de titrisation exigent des émetteurs qu'ils maintiennent des provisions de liquidités supplémentaires dans le compte de garde du capital et des intérêts des TH LNH pour couvrir les dépôts de paiements de capital imprévus.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, des prêts hypothécaires résidentiels (pour des immeubles à logements multiples) d'une valeur totale de 203 millions de dollars ont été vendus au programme des OHC et décomptabilisés des états financiers consolidés (160 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 mars 2023), et un gain d'un million de dollars sur la vente a été comptabilisé (deux millions de dollars pour le trimestre clos le 31 mars 2023). Au 31 mars 2024, des prêts hypothécaires résidentiels assurés (pour des immeubles à logements multiples) d'une valeur totale de 2 130 millions de dollars (1 945 millions de dollars au 31 décembre 2023) ont été décomptabilisés des états financiers consolidés, et des intérêts de 94 millions de dollars (85 millions de dollars au 31 décembre 2023) conservés sur des opérations de titrisation ont été inscrits à titre d'autres actifs.

Renseignements exigés en vertu de la ligne directrice B-20

Prêts hypothécaires résidentiels et Manuvie Un

La BMC a un portefeuille de prêts hypothécaires de grande qualité. Au 31 mars 2024, la BMC avait consenti des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur totale de 4,8 milliards de dollars composée d'une tranche de 4,3 milliards de dollars (89 %) en prêts assurés² et d'une tranche de 0,5 milliard de dollars (11 %) en prêts non assurés. De plus, la Banque détenait des prêts de Manuvie Un d'une valeur totale de 17,8 milliards de dollars composée d'une tranche de 3,3 milliards de dollars (19 %) en prêts assurés et d'une tranche de 14,5 milliards de dollars (81 %) en prêts non assurés. Au total et en date du 31 mars 2024, la BMC détenait des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts hypothécaires de Manuvie Un d'une valeur totale de 22,6 milliards de dollars, y compris des prêts assurés d'une valeur de 7,6 milliards de dollars (34 %). Tous les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts hypothécaires de Manuvie Un ont été consentis au Canada.

Le tableau des prêts hypothécaires résidentiels et des portefeuilles de Manuvie Un présentés par région³ et par type est compris dans les renseignements quantitatifs fournis ci-dessous.

² Les comptes Manuvie Un et les prêts hypothécaires assurés sont des prêts et des comptes hypothécaires pour lesquels la Banque réduit ses risques de défaut de paiement par l'entremise de la SCHL ou d'autres assureurs hypothécaires privés.

³ La région est déterminée selon l'adresse de la propriété hypothéquée.

B-20 – Prêts hypothécaires par province

	T1 2024				T4 2023				T3 2023			
	Assuré ⁽²⁾	Non assuré ⁽²⁾	Total	Total (%)	Assuré ⁽²⁾	Non assuré ⁽²⁾	Total	Total (%)	Assuré ⁽²⁾	Non assuré ⁽²⁾	Total	Total (%)
Prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾												
Alberta	\$ 945	\$ 63	\$ 1,008	21%	\$ 925	\$ 66	\$ 991	21%	\$ 889	\$ 70	\$ 959	21%
Provinces de l'Atlantique	319	36	355	7%	300	37	337	7%	272	37	309	7%
Colombie-Britannique	296	48	344	7%	297	48	345	7%	287	51	338	7%
Manitoba	118	11	129	3%	115	10	125	3%	107	10	117	2%
Ontario	833	133	966	20%	831	136	967	20%	808	129	937	21%
Québec	1,522	216	1,738	36%	1,473	234	1,707	36%	1,406	215	1,621	36%
Saskatchewan	258	16	274	6%	251	17	268	6%	240	18	258	6%
Territoires du Nord-Ouest	-	1	1	0%	-	1	1	0%	-	1	1	0%
Total	\$ 4,291	\$ 524	\$ 4,815	100%	\$ 4,192	\$ 549	\$ 4,741	100%	\$ 4,009	\$ 531	\$ 4,540	100%
Manuvie Un												
Alberta	\$ 613	\$ 1,360	\$ 1,973	11%	\$ 654	\$ 1,329	\$ 1,983	11%	\$ 660	\$ 1,318	\$ 1,978	11%
Provinces de l'Atlantique	178	673	851	5%	187	648	835	5%	190	641	831	5%
Colombie-Britannique	464	2,300	2,764	15%	490	2,266	2,756	15%	493	2,277	2,770	16%
Manitoba	80	268	348	2%	85	267	352	2%	85	271	356	2%
Ontario	1,119	7,222	8,341	47%	1,043	7,275	8,318	47%	1,033	7,209	8,242	46%
Québec	698	2,394	3,092	17%	776	2,290	3,066	17%	765	2,292	3,057	17%
Saskatchewan	155	309	464	3%	164	309	473	3%	165	317	482	3%
Territoires du Nord-Ouest	-	3	3	0%	1	2	3	0%	-	3	3	0%
Total	\$ 3,307	\$ 14,529	\$ 17,836	100%	\$ 3,400	\$ 14,386	\$ 17,786	100%	\$ 3,391	\$ 14,328	\$ 17,719	100%
Prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾												
Alberta	\$ 836	\$ 64	\$ 900	21%	\$ 794	\$ 52	\$ 846	21%	\$ 794	\$ 52	\$ 846	21%
Provinces de l'Atlantique	246	35	281	7%	227	33	260	7%	227	33	260	7%
Colombie-Britannique	262	51	313	7%	241	41	282	7%	241	41	282	7%
Manitoba	98	10	108	2%	91	7	98	2%	91	7	98	2%
Ontario	764	130	894	21%	706	124	830	21%	706	124	830	21%
Québec	1,328	215	1,543	36%	1,232	178	1,410	36%	1,232	178	1,410	36%
Saskatchewan	221	17	238	6%	196	15	211	6%	196	15	211	6%
Territoires du Nord-Ouest	-	1	1	0%	-	1	1	0%	-	1	1	0%
Total	\$ 3,755	\$ 523	\$ 4,278	100%	\$ 3,487	\$ 451	\$ 3,938	100%	\$ 3,487	\$ 451	\$ 3,938	100%
Manuvie Un												
Alberta	\$ 686	\$ 1,318	\$ 2,004	11%	\$ 708	\$ 1,324	\$ 2,032	11%	\$ 708	\$ 1,324	\$ 2,032	11%
Provinces de l'Atlantique	196	627	823	5%	200	608	808	5%	200	608	808	5%
Colombie-Britannique	510	2,263	2,773	16%	525	2,262	2,787	16%	525	2,262	2,787	16%
Manitoba	89	273	362	2%	92	271	363	2%	92	271	363	2%
Ontario	1,071	7,152	8,223	46%	1,106	7,096	8,202	46%	1,106	7,096	8,202	46%
Québec	782	2,258	3,040	17%	807	2,232	3,039	17%	807	2,232	3,039	17%
Saskatchewan	173	322	495	3%	176	325	501	3%	176	325	501	3%
Territoires du Nord-Ouest	-	3	3	0%	-	3	3	0%	-	3	3	0%
Total	\$ 3,507	\$ 14,216	\$ 17,723	100%	\$ 3,614	\$ 14,121	\$ 17,735	100%	\$ 3,614	\$ 14,121	\$ 17,735	100%

⁽¹⁾ Les prêts hypothécaires résidentiels excluent les comptes ManuvieUn.

⁽²⁾ Les montants pour les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts hypothécaires de ManuvieUn sont présentés avant les provisions pour pertes sur créances attendues.

Ratio prêt/valeur moyen

Le ratio prêt/valeur correspond à la valeur des garanties qui servent à adosser le prêt par rapport à sa valeur. Le ratio prêt/valeur du portefeuille total de prêts hypothécaires résidentiels non assurés de la BMC, y compris les marges de crédit hypothécaire, se chiffrait à 54 % au 31 mars 2024 (53 % au 31 décembre 2023). Ce calcul est pondéré en fonction des soldes hypothécaires et rajusté selon la valeur des propriétés établie selon l'indice composé national des prix des maisons Teranet – Banque Nationale.

La Banque vérifie régulièrement la qualité de crédit de son portefeuille et a mis en place un programme de gestion de compte proactive prévoyant la prise de mesures correctives avant que des prêts ne soient en souffrance. La Banque simule également des situations de crise pour évaluer les pertes que pourrait subir son portefeuille si une onde de choc frappait le marché immobilier. D'après ses tests, la Banque serait en mesure d'absorber les pertes sur créances découlant des situations de crise simulées.

Le tableau ci-dessous présente un résumé du ratio prêt/valeur moyen pondéré par région⁴ et par type pour les marges de crédit hypothécaire et les prêts hypothécaires non assurés nouvellement créés et acquis (y compris les refinancements menant à une augmentation des fonds ou des limites) durant la période courante.

⁴ La région est déterminée d'après l'adresse de la propriété hypothéquée.

B-20 – Ratios prêt/valeur moyens pour les prêts hypothécaires de Manuvie Un et les prêts hypothécaires non assurés émis au cours du trimestre

Ratio prêt/valeur moyen en %	Q1 2024				Q4 2023				Q3 2023			
	Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾			Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾			Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾		
		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total
Alberta	69%	56%	13%	69%	66%	54%	15%	69%	59%	56%	14%	70%
Provinces de l'Atlantique	68%	54%	14%	68%	69%	56%	13%	69%	61%	56%	11%	67%
Colombie-Britannique	61%	52%	7%	59%	58%	51%	6%	57%	57%	51%	7%	58%
Manitoba	61%	58%	11%	69%	71%	56%	13%	69%	61%	60%	10%	70%
Ontario	58%	52%	8%	60%	59%	51%	8%	59%	56%	52%	7%	59%
Québec	55%	57%	12%	69%	53%	57%	11%	68%	53%	56%	11%	67%
Saskatchewan	56%	59%	12%	71%	63%	61%	11%	72%	65%	59%	12%	71%
Moyenne	58%	54%	9%	63%	57%	53%	9%	62%	56%	53%	9%	62%

Ratio prêt/valeur moyen en %	Q2 2023				Q1 2023			
	Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾			Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾		
		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total
Alberta	66%	57%	11%	68%	67%	58%	13%	71%
Provinces de l'Atlantique	69%	55%	14%	69%	71%	54%	12%	66%
Colombie-Britannique	57%	51%	7%	58%	63%	50%	6%	56%
Manitoba	64%	61%	11%	72%	75%	61%	11%	72%
Ontario	58%	52%	7%	59%	60%	52%	7%	59%
Québec	56%	57%	11%	68%	59%	58%	10%	68%
Saskatchewan	62%	57%	13%	70%	68%	63%	9%	72%
Moyenne	59%	54%	9%	63%	62%	54%	8%	62%

⁽¹⁾ Le ratio prêt/valeur est calculé en fonction du solde à payer et pondéré par le solde à payer de chaque prêt.

⁽²⁾ Manuvie Un, qui comprend une composante renouvelable et une composante fixe, est garanti par la même sûreté (propriété résidentielle).

⁽³⁾ Le ratio prêt/valeur est établi d'après la limite autorisée de crédit renouvelable et le solde impayé de la composante fixe des comptes Manuvie Un et est pondéré par la limite de crédit permise pour chaque compte. Pour la composante renouvelable des comptes Manuvie Un, le ratio prêt/valeur moyen fondé sur le solde à payer et pondéré par le solde total à payer pour les comptes Manuvie Un est de 42% contre 54% selon les limites autorisées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024, et de 42% contre 53% selon les limites autorisées pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2023.

Prêts hypothécaires résidentiels et portefeuilles de Manuvie Un (à taux fixe⁵) selon la période d'amortissement

Un résumé des prêts hypothécaires résidentiels de la BMC et des prêts hypothécaires de Manuvie Un (à taux fixe) par période d'amortissement⁶ restante, conformément aux modalités du contrat hypothécaire, est présenté dans les tableaux ci-dessous.

B-20 – Prêts hypothécaires par période d'amortissement

	Prêts hypothécaires résidentiels				
	T1 2024	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023
Moins de 20 ans	28%	27%	26%	26%	26%
De 20 à 25 ans	70%	70%	71%	70%	71%
De 25 à 30 ans	2%	3%	3%	4%	3%
30 ans et plus	0%	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

	Manuvie Un (fixe)				
	T1 2024	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023
	28%	13%	28%	28%	27%
	44%	38%	45%	45%	48%
	27%	44%	26%	26%	24%
	1%	5%	1%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

⁵ Le taux fixe représente la portion amortissable du compte Manuvie Un.

⁶ La durée d'amortissement restante correspond à la différence entre la durée d'amortissement indiquée dans le contrat de prêt et le temps écoulé depuis la conclusion de celui-ci.

Glossaire

Dispositif de Bâle III

- Le premier pilier, Normes de fonds propres, expose les méthodes de calcul des fonds propres et définit des exigences minimales de fonds propres;
- Le deuxième pilier, Surveillance prudentielle, exige des banques qu'elles définissent en bonne et due forme un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres faisant l'objet d'une surveillance prudentielle;
- Le troisième pilier, Discipline de marché, complète les deux autres en établissant un ensemble d'exigences de communication financière pour permettre aux acteurs du marché de comprendre le profil de risque de la Banque et d'apprécier l'application des exigences du dispositif de Bâle III en matière de fonds propres.

Actifs pondérés en fonction du risque (« APR »)

Conformément au dispositif de Bâle III, le BSIF exige que les banques respectent des normes de fonds propres minimums axées sur le risque pour leur exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et au risque de marché lorsque d'importantes activités de négociation ont lieu. On calcule les actifs pondérés en fonction de chacun de ces types de risques, puis on en fait la somme pour déterminer le total des actifs pondérés en fonction des risques.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (« CET1 »)

Comprennent principalement les actions ordinaires, les bénéfices non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu, moins les rajustements réglementaires applicables.

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Comprennent les instruments de catégorie 1 émis qui ne satisfont pas aux critères relatifs aux fonds propres CET1 et qui ont contribué à l'excédent créé par l'émission d'instruments non compris dans les fonds propres CET1, ainsi que les instruments émis par des filiales consolidées non compris dans les fonds propres CET1, moins les rajustements réglementaires applicables.

Fonds propres de catégorie 2

Comprennent les provisions pour pertes sur prêts et les créances subordonnées admissibles, moins les rajustements réglementaires applicables.

Ratios de fonds propres

Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres CET1, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques. Outre les ratios des fonds propres CET1, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres, les institutions de dépôt canadiennes sont tenues de s'assurer qu'un ratio de levier atteigne le niveau minimum prescrit par le BSIF. Le total de l'actif exclut tous les éléments déduits des fonds propres.

Ratio de levier

Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 de la Banque par son exposition totale. L'exposition totale de la Banque est la somme des expositions suivantes :

(a) expositions au bilan; (b) expositions sur dérivés; (c) expositions sur cessions temporaires de titres; et (d) expositions hors bilan.

Coefficient de rendement

Ce coefficient représente le montant total des dépenses engagées pour gagner un dollar de revenus et il exprime donc un rapport entre les dépenses et les revenus. Un faible coefficient indique que la Banque a utilisé efficacement ses ressources.